

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ/ PASSEPORT

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT DU MAJEUR, DU MINEUR ET DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL
AU RETRAIT DU TITRE, SEUL LE MINEUR DE MOINS DE 12 ANS N'A PAS À SE PRÉSENTER

GAGNEZ DU TEMPS ! Effectuez votre pré-demande en ligne sur le site : ants.gouv.fr (Démarche **GRATUITE**)

Puis prenez rendez-vous sur le site de la Ville : www.jouy-en-josas.fr -> Démarches administratives

ou par téléphone : 01.39.20.11.11

VOUS AUREZ 3 MOIS POUR RETIRER VOTRE TITRE, AU-DELÀ IL SERA DÉTRUIT

Cette liste répond aux questions d'une majorité de demandeurs. Si votre demande est plus particulière (demande suite à naturalisation, second passeport, passeport temporaire d'urgence, etc.), vous devrez présenter des pièces supplémentaires. Contactez-nous par téléphone.

PIÈCES COMMUNES À TOUTES DEMANDES	<p align="center">TIMBRES FISCAUX</p> <p>Achat en effectuant la pré-demande en ligne ou sur le site https://timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac</p> <p align="center">PASSEPORT MAJEUR : 86 € / MINEUR de 0 à 14 ans : 17 € / MINEUR de 15 à 17 ans : 42 € CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ UNIQUEMENT EN CAS DE PERTE OU DE VOL : 25 €</p>
	<p align="center">PHOTOGRAPHIE RÉCENTE de moins de 6 mois, non découpée (apporter la planche photos)</p> <p>Une photo d'identité couleur, différente de celle des autres pièces présentées, de face, tête nue, visage, front, oreilles et cou dégagés, pas de boucles d'oreilles, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond neutre, uni et gris (format ISO/IEC 19794-5 : 2005). La taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm du sommet du crâne au bas du menton.</p>
	<p align="center">JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins d'un an (original ou version PDF, imprimée par vos soins)</p> <p>Factures d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou portable, box internet, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition, attestation d'assurance habitation.</p> <p>Pour une personne hébergée : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + justificatif de domicile (original ou version PDF, imprimée par vos soins) à son nom + pièce d'identité (copie) de l'hébergeant.</p> <p>Pour un mineur : justificatif de domicile du ou des parents.</p>
1 ^{ère} DEMANDE	<p><input type="checkbox"/> Un autre titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) valide ou périmé depuis moins de 5 ans.</p> <p>⚠ En l'absence de l'un de ces titres ou s'ils sont périmés depuis plus de 5 ans et UNIQUEMENT si votre commune de naissance n'est pas "dématérialisée" (vérification automatique lors de la pré-demande en ligne) : une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (demande gratuite en ligne sur service-public.fr).</p>
RENOUVELLEMENT	<p><input type="checkbox"/> Titre à renouveler valide ou périmé depuis moins de 5 ans.</p> <p>⚠ Si le titre est périmé depuis plus de 5 ans :</p> <p>☞ Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de 5 ans.</p> <p>⚠ En l'absence de carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans OU s'il existe une divergence entre la carte nationale d'identité ou le passeport (concernant l'orthographe du nom ou des prénoms, l'ordre de ces derniers, leurs nombres,...) :</p> <p>☞ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois, UNIQUEMENT si votre commune n'est pas « dématérialisée » (vérification automatique lors de la pré-demande en ligne). Demande gratuite en ligne sur service-public.fr.</p>
DEMANDE SUITE À PERTE OU VOL	<p><input type="checkbox"/> Déclaration de perte à remplir en ligne sur service-public.fr ou en mairie au moment du dépôt du dossier ou déclaration de vol établie par le commissariat de police ou la gendarmerie signée par l'OPJ.</p> <p>⚠ En l'absence de carte nationale d'identité ou de passeport :</p> <p>☞ Autre document officiel avec photo (permis de conduire sécurisé, carte vitale, carte de transport).</p> <p>☞ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois, UNIQUEMENT si votre commune n'est pas « dématérialisée » (vérification automatique lors de la pré-demande en ligne). Demande gratuite en ligne sur service-public.fr.</p> <p>☞ Cf. « TIMBRES FISCAUX » ci-dessus.</p>
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES MAJEURS	
<p><input type="checkbox"/> Je suis veuve : copie de l'acte de décès du conjoint (pour 1^{ère} inscription de la mention « veuve » ou « usage »).</p> <p><input type="checkbox"/> Je suis divorcée ou séparée : original du jugement de divorce, de séparation ou autorisation écrite de l'ex-époux avec signature légalisée à la mairie de son domicile et copie de sa pièce d'identité, pour l'usage du nom de l'ex-époux.</p> <p><input type="checkbox"/> Je suis un majeur protégé : original du jugement de curatelle ou de tutelle (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur.</p>	
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS	
<p><input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité/ passeport/ titre de séjour du parent présent au moment du dépôt de la demande (original).</p> <p>Les parents du mineur sont divorcés ou séparés :</p> <p><input type="checkbox"/> Décision de justice (jugement de divorce ou convention de séparation) fixant la résidence de l'enfant et le nom du parent ayant la garde.</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de garde alternée : en plus de la décision de justice, un justificatif de domicile de moins d'un an (original ou version PDF, imprimée par vos soins) de l'autre parent + sa pièce d'identité (copie).</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de garde exclusive : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins d'un an (original ou version PDF, imprimée par vos soins) du parent gardant l'enfant.</p> <p>Dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale par un tiers :</p> <p><input type="checkbox"/> Jugement de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur ou décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.</p> <p>Pour ajouter un nom d'usage :</p> <p><input type="checkbox"/> Fournir l'autorisation écrite du parent non présent au rendez-vous + copie de sa pièce d'identité.</p>	